

## Chutes



Selon un rapport de Statistique Canada publié en 2011, les chutes constituent la principale cause de blessures au pays. Bien que ces blessures figurent parmi les plus faciles à éviter, elles touchent plus de 42 000 travailleurs par année<sup>1</sup> et entraînent des coûts directs de 6,7 milliards de dollars. Au cours de la dernière décennie, la fréquence des réclamations en raison d'accidents causés par des chutes a augmenté de façon draconienne en Ontario<sup>2</sup>.

Au cours des dix dernières années, la fréquence des réclamations soumises à des propriétaires, à des occupants ou à des entrepreneurs en déneigement en raison d'accidents causés par des chutes a augmenté de façon draconienne en Ontario. Les poursuites en la matière ont également augmenté dans cette province, tout comme le nombre de règlements pour lesquels la cour a accordé des montants importants pour des dommages corporels, la perte de revenus d'emploi ou des dépenses occasionnées par des blessures découlant d'une chute.

Compte tenu de la hausse des réclamations en raison de chutes, et des conséquences qui en découlent, les propriétaires fonciers et les locataires en Ontario ont tout intérêt à avoir un bon programme de déneigement et de déglacage et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que quelqu'un chute sur leur propriété. Le présent document décrit les éléments que devrait généralement comprendre un programme d'entretien hivernal efficace pour aider les propriétaires d'immeuble et les locataires à prévenir le plus possible les risques de chute.

Un **programme** d'entretien hivernal efficace pourrait servir de preuve pour la défense en cas de réclamation découlant d'une chute.





Un tel programme pourrait également constituer un moyen de défense en cas de réclamation contre votre entreprise ou vous-même à la suite d'une chute sur votre propriété.

Les risques de chute sur une propriété peuvent prendre de multiples formes. Les visiteurs n'en sont généralement pas conscients, mais en tant qu'occupant, vous devez vous en préoccuper. La seule façon de réduire ces risques est de connaître les conditions des lieux et de les gérer adéquatement.

### 🕒 **Voici quelques conseils pour vous aider à réduire au maximum les risques de chute sur votre propriété :**

- Inspectez régulièrement le stationnement et vérifiez qu'il n'y a pas de nids-de-poule, de surfaces inégales, ni de débris gênants. Marquez clairement toute zone préoccupante et voyez à ce que les réparations nécessaires soient effectuées le plus rapidement possible. Il faut aussi retirer les débris susceptibles de faire trébucher dès que vous en trouvez.
- Inspectez régulièrement les voies piétonnières. Il faut bien indiquer toute surface inégale ou posant un risque de chute, et les réparations qui s'imposent doivent être effectuées le plus tôt possible.
- Inspectez les escaliers de façon régulière afin de vous assurer que les marches et les rampes sont en bon état.

### 🕒 **Les recommandations suivantes s'appliquent lorsqu'un entrepreneur tiers s'occupe du déneigement et du déglçage :**

- Assurez-vous d'établir un contrat écrit ou une convention de service qui définit précisément le travail à effectuer et les rôles et responsabilités de chaque partie. Obtenez une attestation d'assurance de l'entrepreneur, et demandez à votre courtier de passer en revue avec vous les garanties, ainsi que les autres renseignements, pour vérifier que l'entrepreneur est bel et bien assuré en responsabilité civile.

- L'obligation de l'entrepreneur d'appliquer des matières pour faire fondre la neige ou la glace, comme du sel, doit y être définie clairement. Le contrat doit préciser sous quelles conditions ces matières doivent être étendues ainsi que les zones visées. Un avocat peut examiner le contrat pour s'assurer qu'il contient tous les éléments pertinents.

### 🕒 **Les recommandations suivantes s'appliquent lorsqu'un employé s'occupe du déneigement et du déglçage :**

- Définissez clairement les tâches à accomplir par les employés. Expliquez-leur bien les zones qu'ils doivent entretenir, la fréquence à laquelle ils doivent le faire et le matériel et l'équipement qu'ils devraient utiliser. L'entretien des entrées, des sorties et des escaliers devrait s'effectuer avant l'arrivée des autres employés et des visiteurs.
- Le message le plus important à transmettre aux employés? Tout consigner en tout temps! Tenez un registre qui précise tout ce qui a été fait, par qui et à quelle heure. Consignez les conditions météo au moment du déneigement et du déglçage. Il est important d'inscrire toutes ces données en bonne et due forme dans un registre.
- En cas de chute, le plaignant (ou un témoin des événements) doit remplir un rapport d'incident. Des exemplaires du formulaire de rapport doivent donc être conservés sur place. Le rapport doit également inclure les coordonnées de l'individu, la date à laquelle il a été rempli, la signature d'un gestionnaire ou d'un employé qui agit à titre de témoin, ainsi que les détails pertinents de l'incident, dont les réponses aux questions « quoi? », « où? » et « quand? ». Il est également conseillé de prendre des photos datées des conditions des lieux de l'incident et de noter le type de chaussures que portait la victime.



### ● Voici des suggestions pour prévenir les risques à l'intérieur des immeubles (planchers, corridors, escaliers) :

- La neige crée des flaques d'eau, et l'eau peut rendre les planchers glissants. Tous les employés doivent faire attention à l'état des planchers, y compris du revêtement, comme les tapis, pour aider à réduire les chutes. Il est important d'essuyer immédiatement l'eau accumulée sur les planchers.
- Les sorties de secours et les escaliers extérieurs ne doivent jamais être enneigés ou obstrués. Cela concerne notamment les allées qui mènent aux points de rassemblement fixés en cas d'évacuation d'urgence.
- Tous les tapis doivent être inspectés quotidiennement et remplacés à intervalles réguliers. Les remplacements ou les inspections doivent être consignés dans un registre s'ils sont effectués par les employés. Si les tapis sont remplacés par un entrepreneur, conservez une copie de leur attestation d'assurance responsabilité civile, du contrat d'entretien et des factures.

Il est important de mettre en place des procédures d'inspection et de surveillance afin de gérer les risques de chute sur votre propriété. L'instauration d'une routine quotidienne (que vous pouvez exécuter plus fréquemment, selon les conditions météo) vous aidera à réduire les risques.



Vous trouverez ci-joint un exemple de registre de **travaux de déneigement et de déglçage** ainsi qu'un exemple de **rapport d'incident**, qui vous sont offerts par Northbridge.

### À propos de nous

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. De concert avec nos courtiers partenaires, nous cherchons à comprendre les besoins de nos clients pour ensuite créer des solutions qui favorisent leur succès.

Pour savoir comment rendre votre entreprise plus sécuritaire, communiquez avec le Service de prévention au **1.855.620.6262**.



# Parlons prévention

## Rapport d'incident causé par une chute



Propriétaire de l'immeuble / des lieux \_\_\_\_\_

### Données sur l'incident

Date de l'incident : \_\_\_\_\_

Date du signalement de l'incident : \_\_\_\_\_

Heure de l'incident : \_\_\_\_\_

Heure du signalement de l'incident : \_\_\_\_\_

Lieu de l'incident (intérieur/extérieur) : \_\_\_\_\_

Incident rapporté par (Nom) : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

### Détails de l'incident et des blessures

Description de l'état physique du blessé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Description de la blessure : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Description de l'incident \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Détails supplémentaires

Type de chaussures portées : \_\_\_\_\_

Conditions météorologiques au moment de l'incident : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Témoins

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

L'incident a-t-il été capté par les caméras de surveillance?

Oui

Non

### Départ du blessé des lieux de l'incident

Sans aide

Par transport en commun

En ambulance

Autre :

\_\_\_\_\_

### Pièces jointes

Joignez toute vidéo ou photo de l'incident.

Nom du photographe : \_\_\_\_\_

Date des photos : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

Signature de la personne qui a rempli le rapport d'incident : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Parlons prévention

## Registre de déneigement



### Renseignements sur les travaux :

Client : \_\_\_\_\_  
 Exécutant : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_

### Prévisions :

Maximum prévu pour la journée : \_\_\_\_\_  
 Minimum prévu pour la journée : \_\_\_\_\_

- Temps clair
- Poudrerie
- Neige légère
- Neige forte
- Pluie verglaçante

| HEURE          |     | CONDITIONS MÉTÉO ACTUELLES |          |          |                       |        |           |              |             |                   | TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE     |               |             |               |       |
|----------------|-----|----------------------------|----------|----------|-----------------------|--------|-----------|--------------|-------------|-------------------|--|---------------|-------------|---------------|-------|
| Début          | Fin | TEMPÉRATURE                |          |          | PRÉCIPITATIONS        |        |           |              |             |                   | QUANTITÉ DE PRODUITS DE DÉGLAÇAGE UTILISÉS |               |             | OUTIL UTILISÉ |       |
|                |     | Air                        | Chaussée | Tendance | Accumulation de neige | Dégagé | Poudrerie | Neige légère | Neige forte | Pluie verglaçante | Sel  | Autre abrasif | Sel / Sable | Chasse-neige  | Pelle |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| LIEU :         |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |
| Commentaires : |     |                            |          |          |                       |        |           |              |             |                   |  |               |             |               |       |